

Comité scientifique permanent - Maladies infectieuses et émergentes

PUBLIÉ LE 31/07/2023 - MIS À JOUR LE 18/10/2023

Missions

Le comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » peut être consulté par la Directrice générale de l'ANSM dès lors que l'instruction d'un dossier ou d'une question portant sur les médicaments utilisés en maladies infectieuses et émergentes nécessite un avis d'experts collégial et complémentaire à l'évaluation interne, notamment du fait du caractère innovant des produits, ou de l'impact majeur de santé publique qu'ils présentent, ou dès lors qu'il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des pratiques ou des conditions d'utilisation réelles des produits.

Il peut, en particulier, être chargé de donner un avis consultatif sur :

- les données de sécurité et d'efficacité des médicaments utilisés en maladies infectieuses et émergentes;
- les autorisations des essais cliniques, les autorisations d'accès précoce ou compassionnelles, d'autorisations de mise sur le marché (AMM), de visas publicitaires et sur les demandes de modification de ces autorisations pour ces médicaments ;
- le cadre de prescription compassionnelle de ces médicaments ;
- le rapport bénéfice/risque de ces médicaments tout au long de leur cycle de vie.

Membres

- Madame BARON Caroline
- Madame CAZORLA Céline
- Madame DE CASTRO Nathalie
- Monsieur DUVIGNAUD Alexandre
- Madame GAUDY-GRAFFIN Catherine
- Madame GERA DENIS-PETIT Stuti
- Madame GUEUDIN Marie
- Madame IMBERT Christine
- Monsieur JAUREGUIBERRY Stéphane
- Madame LAUNAY Elise
- Monsieur LEMAITRE Florian
- Madame LIPSZYC Lorène
- Monsieur MAROT Stéphane
- Monsieur PARIS Luc
- Monsieur PAYAN Christopher
- Madame RUFFIER D'EPENOUX Louise
- Madame VALNET RABIER Marie-Blanche

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BARTOLI Marc-Antoine, Association ACT UP - Paris

- Monsieur MARDUEL Georges, Association UFC Que choisir